

DÉCISION DU MAIRE

N° : 24 D 028

SERVICE CULTURE

DOMAINE : 8.9 Culture

Objet : Convention de partenariat avec l'association « Option Musique » - Concerts et masterclass – saison 2024.

Le Maire,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal n°21051002 du 10 mai 2021 portant délégations d'attributions du conseil municipal au maire ;

Vu le projet de convention de partenariat ci-annexé établi entre l'association « Option Musique » et la ville de Marignane ;

Considérant que la prestation d'animation proposée s'inscrit pleinement dans la politique culturelle de la ville,

DÉCIDE :

D'autoriser la signature de la convention de partenariat avec l'association « Option Musique », portant sur l'organisation d'un concert qui aura lieu le vendredi 15 mars 2024 au théâtre Molière et d'un masterclass ou un concert qui aura lieu en juin 2024.

Fait à Marignane, le 31 JAN. 2024

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.



Le Maire,
Éric LE DISSÈS

